COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 29 novembre 2023 à 14h00 en salle Bartholdi de la Maison de la Région à Strasbourg

sous la présidence de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric

Membres présents : MM.

BARBIER Patrick; GEIST Pierre; HITTINGER Denis; HUBER Claude; INGWILLER Bernard; ISEL Roger; JANUS Serge; LASTHAUS Jean-Claude; LUTTMANN Pierre; MICHEL Patrick; NETZER Jean-Lucien; PANNEKOECKE Jean-Bernard; REINER Denis; SCHAAL Thierry; SCHANN Gérard; SENE Marc; THIELEN Pierre; WOLF Francis.

Membres représentés : Mmes/MM.

BACH Francis (donne pouvoir à **SENE** Marc) **BIHL** Pierre (donne pouvoir à **JEANPERT** Chantal) **DOLLINGER** Isabelle (donne pouvoir à **JEANPERT** Chantal) GUILLIER Anne (donne pouvoir à ISEL Roger) **HENTSCH** Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric) **HOFFSESS** Marc (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard) IMBS Pia (donne pouvoir à SCHAAL Thierry) JEANPERT Chantal (donne pouvoir à PFLIEGERSDOERFFER Frédéric) RIEDINGER Denis (donne pouvoir à HITTINGER Denis) **SCHULTZ** Denis (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric) **STUMPF** René (donne pouvoir à **SCHAAL** Thierry)

Membres absents excusés : MM.

DECKER Claude ; **MANDRY** Jean-Claude ; **SUCK** David ; **WANTZ** Philippe.

Invité absent excusé : M.

SCHIESTEL André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

Assistaient en outre : Mmes/MM.

HERMAL Joseph, Directeur Général du SDEA BURCKEL Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA FUCHS Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA MELLIER Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA TOUSSAINT Hadrien, Directeur des Ressources Financières et Matérielles MUSSLIN Nicolas, Chef de services des Affaires juridiques

Date de convocation : 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture 067-256701152-20231129-2311002-DE Date de réception préfecture : 15/02/2024

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VU l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Commission Permanente, lors de chacune de ses sessions, désigne son secrétaire ;

CONSIDÉRANT que le secrétaire de séance est à choisir parmi les membres de la Commission Permanente ;

SUR proposition de M. le Président ;

LA COMMISSION PERMANENTE A L'UNANIMITE

 DESIGNE M. Jean-Claude LASTHAUS, Vice-Président en charge de la commande publique, des achats responsables et des affaires juridiques, dans la fonction de secrétaire de séance de la présente Commission Permanente.

Suivent au registre les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME Délibération certifiée exécutoire

Le Président

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

[&]quot;La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outremer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."